



**ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
A L'EMPLOI D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF,
SPECIALITE « CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE » – SESSION 2024**

AR-CO-2024-30

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,

VU le Code général de la Fonction publique,

VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicable aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,

VU le décret n°2017-901 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

VU le décret n°2023-6 du 4 janvier 2023 modifiant les modalités d'organisation des concours de recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des cadres territoriaux de santé paramédicaux et des infirmiers territoriaux en soins généraux,

VU l'arrêté du Président AR-CO-2024-09 en date du 07 mars 2024 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'assistant territorial socio-éducatif, dans la spécialité « conseiller en économie sociale et familiale »,

VU le procès-verbal n°PV-CO-2024-07 du jury d'admission en date du 12 décembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « conseiller en économie sociale et familiale » est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **80 candidats**.



Concours sur titres avec épreuve d'assistant territorial socio-éducatif

Spécialité « conseiller en économie sociale et familiale » - session 2024

Numéro d'inscription	Nom	Prénom
21250	AREZZI	Estelle
21094	ARIBI	Cassandra
21101	ARUMUGAM	Noéla
21237	ASSIÉ	Sophie
21248	AUVINET	Sonia
21133	BAJOL	Brigitte
21276	BARRÈRE	Sophie
21266	BERGAMO	Claire
21124	BOATENG	Carole
21146	BODET	Aurélie
21052	BOUTES	Sandrine
21236	BRANDO	Marie
21026	CADEILLAN	Lucie
21298	CADOURS	Déborah
21263	CALMEL	Justine
21103	CAUSSIGNAC	Mathilde
21223	CAYROL	Sophie
21305	CERDEIRA	Coralie
21351	COSTE	Carole
21090	DE FAYARD	Emmanuelle
21084	DENTINGER	Bernadette
21198	DUMONTEIL	Célia

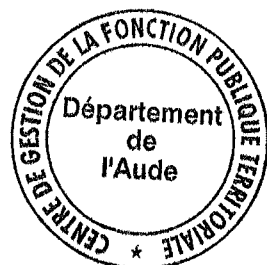
21053	DUPOUY	Camille
21372	EL BACHIRI	Jamel
21111	ESPAGNE	Lucie
21087	EUDINE	Cynthia
21219	FÉRAUD	Adrien
21195	GARCIA	Marina
21129	GARCIA	Sarah
21160	GASSELIN	Pauline
21032	GENIS	Aurélie
21254	GIGOT	Emilie
21252	GONCALVES	Beatriz
21183	HADDOK	Julie
21144	HERMELIN	Laurine
21154	HOUYERE	Chrystel
21024	ISSARTEL	Laura
21098	JALLET	Charlotte
21348	KERKOUR	Yamna
21192	LABORDE JOURDAA	Mellie
21218	LABROUE	Justine
21323	LACASSAGNE	Laurie
21117	LAINÉ	Céline
21336	LAKBIR	Sonia
21168	LALANNE	Julie
21147	LASSALLE	Aurélie
21170	LAVAURE	Pauline
21116	LUCHESE	Maëlle
21091	MAHAD	Samia

21313	MAHAFIDHOU	Kamaria
21345	MEESEMAN	Céline
21235	MENUGE	Elise
21244	MINANA	Emilie
21187	MOCQUET	Audrey
21014	MOHAMMED-CHERIF	Bahria
21058	MOUISSON	Manon
21159	NAUCODIE	Pauline
21232	NUNES	Marine
21018	PENARROYAS	Eva
21130	PERRIDON	Marine
21022	PERSEGOL	Laurie
21081	PESENTI	Pauline
21162	RABIER	Gaelle
21194	RAMELLA	Pauline
21030	RIGAL	Helene
21127	RIVIER	Camille
21220	ROMIEU	Fanny
21293	RUIZ	Fanny
21306	RUNEL	Mathilde
21113	SEQUEIRA	Jordan
21267	SERRANO	Muriel
21043	SIMAO	Elsa
21056	SIMONIN	Mathilde
21319	SUIGNARD	Adeline
21169	TAPIE	Julie
21342	TOUPENAY	Chloé

21176	TRAUCHESSEC	Emilie
21161	VEDERE	Monique
21304	VICENTE	Alizé
21217	VOISARD	Camille

Nombre total de candidats admis : **TOTAL : 80 candidats**

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude



ARTICLE 2 :


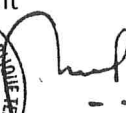
La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans à compter du **1^{er} janvier 2025**.

ARTICLE 3 :

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

A Carcassonne, le 1^{er} janvier 2025

Le Président



Département
de
l'Aude

Serge BRUNEL

Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

